

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Queyron, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 21 juin 2022**

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** – votants **18**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia – CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien – GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER IMBERT Isabelle – LANOE Loïc – PORTEVIN Christine

**Absents** : BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie – FEUILLASSIER Stéphanie – FIORONI Stéphane – PICHET Catherine

**Pouvoirs de :**  
BERARD Maxime à CHARPIOT François  
CERBINO BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume  
COURT Sylvie à HAUBER-IMBERT Isabelle  
FEUILLASSIER Stéphanie à GARCIN Aurélien  
FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine

**Secrétaire de séance** : Dominique Moulin

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA FOURNITURE DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

N°20220628-02

*Rapporteur : Mme C. PORTEVIN*

*Annexe : Procès-Verbal de la commission d'appel d'offres du 8 juin 2022*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Il est fait part au conseil de la consultation effectuée pour la fourniture des repas de la cantine scolaire de l'école élémentaire, étant rappelé que les repas du restaurant scolaire de l'école maternelle et des accueils de loisirs des mercredis sont confectionnés en régie.

Le nombre de repas est estimé à 85 repas élèves + 5 adultes encadrant par jour = 90 repas/jour. Le nombre de jours est de 4 par semaine sur 36 semaines d'écoles soit 140 jours d'école par année scolaire environ, soit un volume annuel estimé à 12 600 repas.

La consultation a été publiée le 30 mars 2022, avec une date limite de réception des offres fixée au 29 avril à 12h00. Deux entreprises ont répondu à cette consultation avec des offres conformes.

Au vu de la CAO réunie le 8 juin 2022, il est nécessaire d'autoriser l'attribution de ce marché de fourniture, tel est l'objet de cette délibération.

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles R2162-1 à R2162-14 ;

**Vu** le PV de la commission d'appel d'offres du 8 juin 2022 annexé à la présente ;

**Considérant** la nécessité de renouveler le marché pour la fourniture des repas du restaurant scolaire de l'école élémentaire ;

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché de fournitures courantes et de services à procédure adaptée exécuté au moyen de bons de commande pour une durée d'1 an renouvelable 1 fois ;

**Considérant** que les crédits nécessaires ont été portés au budget 2022 et suivants.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'attribution du marché pour la fourniture des repas du restaurant scolaire de l'école élémentaire à l'entreprise Cap Verb dont le siège social est situé au 27 rue de Fontloubé 05600 Guillestre avec un montant de :
  - Prix unitaire pour un repas – école élémentaire : 5.60 € HT
  - Prix unitaire pour un repas – personnel encadrant : 6. 78 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature du marché pour la fourniture des repas du restaurant de l'école élémentaire ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 28 juin 2022,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

